

## **Cartographie des cours d'eau Session de terrain – commune de Molezon – 27 aout 2015 Relevé de conclusions**

02/09/2015

Personnes présentes : A Goiset (maire de Molezon), V Guelaud (ajointe, commune de Molezon), E Bernard (agriculteur retraité sur la commune de Molezon), JY Meynadier (vice-président de l'association de pêche de Sainte-Croix-VF), A Colin (COPAGE), AC Guénée (Chambre d'agriculture), PA David (DIR-ONEMA), B Tamagna (SD-ONEMA), F Urban (Fédération pour la pêche et les milieux aquatiques), E Chabert (maire de Sainte-Colombe-de-Peyre), P Noal (maire de La-Fage-Montivernoux), V Bernizet (DDT), Y Maurin (DDT), P Lusson (DDT), E de Feraudy (DDT).

Excusés : FDSEA, Parc National des Cévennes

Cette journée est la 4ème journée de terrain conduite dans le cadre de la phase test. La commune de Molezon a été choisie pour représenter le secteur des Cévennes.

### **Déroulé de la journée :**

Lors d'une première partie, en salle communale, les grandes lignes de l'instruction gouvernementale sur la cartographie des cours d'eau ont été représentées. Les critères d'identification des cours d'eau ont été examinés, ainsi que la clé d'identification centrée sur les 3 principaux critères jurisprudentiels que sont : la présence d'un lit naturel à l'origine, un écoulement non directement lié à la pluie et la présence d'une source.

La DDT a présenté des pré-cartes, élaborées à partir des données disponibles : la BD-topo, les scan 25.

Le point saillant de la matinée est le constat qu'un grand nombre de cours d'eau figurant sur la pré-carte ne répond pas aux 3 critères de caractérisation d'un cours d'eau. En effet, une grande partie d'entre eux est en eau uniquement au moment des fortes pluies et dans les quelques jours qui suivent.

Plusieurs habitants de Molezon font part d'émissaires qui ont plusieurs sources ou suitements tout au long de leur cours, qui deviennent productifs après de fortes pluies et qui peuvent donner des écoulements discontinus dans les jours qui suivent ces pluies (alternance de tronçons en eau à l'aval d'une source, de secteurs à secs, puis à nouveau de secteurs en eau).

Mme le maire souligne l'intérêt qu'il y aurait à associer les animateurs des sites Natura 2000 à la démarche de cartographie, en particulier sur le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

Une discussion s'est engagée sur l'intérêt de produire une cartographie des cours d'eau. Plusieurs personnes s'interrogent sur la réelle plus-value de l'investissement nécessaire pour organiser la consultation et pour modifier la carte. Il est indiqué que l'intérêt principal de ce travail est de partager et de porter à la connaissance de tous la localisation des cours d'eau sur lesquels s'appliquent les règles de la police de l'eau. Au delà de ça, ce travail contribue à développer la prise de conscience sur le fonctionnement des cours d'eau et sur l'enjeu de leur préservation. La DDT rappelle que la cartographie ne va pas créer des secteurs sur lesquels la réglementation s'applique. Elle va les mettre en lumière.

Suite à une proposition de l'ONEMA, l'ensemble des personnes présentes partage la nécessité de considérer comme des cours d'eau les émissaires sur lesquels sont observés des écrevisses à pied blanc et des barbeaux méridionaux.

La fiche proposée par la DDT pour demander des modifications de la cartographie lors de la consultation en commune semble très complexe, notamment dans les termes utilisés. Il serait nécessaire de la faire évoluer.

Le principal enjeu local exprimé porte sur le maintien des béals et sur l'importance de ne pas considérer ces béals comme des cours d'eau. Il s'agit en effet de constructions humaines, souvent anciennes auxquelles le territoire est fortement attaché.

L'entretien des cours d'eau n'est pas une préoccupation des acteurs de ce territoire. Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux (SMAGE) des Gardons assure l'entretien des principaux cours d'eau au travers d'une déclaration d'intérêt général.

Plusieurs personnes indiquent que la pression la plus fréquente sur les cours d'eau et sur leurs sources est la présence de multiples prélèvements ponctuels par l'intermédiaire de « tuyaux noirs ». La DDT rappelle que ces prélèvements, si ils se font sans installation particulière dans le cours d'eau et si ils servent à l'alimentation familiale (eau potable, arrosage d'un jardin, abreuvement d'un petit cheptel « domestique ») sont permis sans qu'aucune procédure ne soit nécessaire.

Documents remis en séance (et joints au présent relevé) : diaporama de présentation de la démarche, pré-carte des cours d'eau issus de la BD-topo et des scan 25 sur fond IGN, clé d'identification des cours d'eau.

Pour la visite de terrain il a été choisi de parcourir la route communale qui longe la vallée du Trabassac en rive droite (Temelac, les Combelles, Mas Valat, Trabassac) qui coupe sur la partie haute un grand nombre d'émissaires figurant comme cours d'eau sur la pré-carte puis de revenir par la route de fond de vallée du Trabassac. Chacun de ces « cours d'eau » a été expertisé au niveau de cette route.

21 points ont été notés (voir carte pour localisation) (quelques uns ne sont pas sur le territoire de la commune).

Remarque : sur tous les points observés lorsqu'un lit est noté, il répond au critère « lit naturel à l'origine ». Les jours précédents la visite ayant connu peu de pluies, tous les participants s'accordent pour considérer que si un écoulement est visible il est « non directement lié à la pluie ».

- Point n°1 : Pas d'écoulement observé. Ecoulement uniquement en cas de fortes pluies. Pas un cours d'eau
- Point n°2 : idem
- Point n°3 : écoulement visible. Lit naturel marqué. Cours d'eau.
- Point n°4 : idem
- Point n°5 : aucun écoulement. Forte pente. Ecoulement uniquement en cas de fortes pluies. Pas un cours d'eau
- Point n°6 : aucun écoulement mais succession de vasques en eau. Forte pente. Lit encombré de feuilles mortes entre les vasques, qui montre que les écoulements sont peu fréquents et n'ont pas un débit suffisant pour chasser les feuilles. Pas un cours d'eau.
- Point n°7 : aucun écoulement. Lit encombré de feuilles. Ecoulement uniquement en cas de fortes pluies. Pas un cours d'eau.
- Point n°8 : aucun écoulement. Ecoulement manifestement peu fréquent, uniquement en cas de forte pluie. Pas un cours d'eau.
- Point n°9 : pas d'écoulement. Lit sur la dalle à peine marqué, pas de lit à l'amont. Ecoulement manifestement en cas de forte pluie. Pas un cours d'eau.
- Point n°10 : lit marqué mais encombré de feuilles mortes. Pas d'écoulement visible. Ecoulement manifeste en cas de forte pluie. Pas un cours d'eau.
- Point n°11 : Pas d'écoulement visible. Ecoulement manifeste en cas de forte pluie. Pas un cours d'eau.
- Point n°12 : source. Petit écoulement visible, en partie capté par un « tuyau noir ». Ecoulement faiblement visible en aval de la route. Lit marqué en amont. Cours d'eau.
- Point n°13 : Pas d'écoulement visible. En eau uniquement lors de fortes pluies. Pas un cours d'eau.
- Point n°14 : Petit écoulement en partie capté. Lit marqué, substrat différencié. Cours d'eau. Les affluents situés en amont ne sont pas des cours d'eau, faute d'écoulement.
- Point n°15 : Pas d'écoulement visible. Accumulation de feuilles, lit peu marqué. Pas un cours d'eau.
- Point n°16 : Pas d'écoulement, pas de lit marqué, végétation terrestre couvrante (lierre) ; Pas un cours d'eau.
- Point n°17 : pas d'écoulement visible, aucun lit. Pas un cours d'eau.
- Point n°18 : Ecoulement visible, lit marqué. Cours d'eau.

- Point n°19 : Ecoulement. Lit marqué. Cours d'eau.
- Point n°20 : Ecoulement. Lit marqué. Cours d'eau.
- Point n°21 : Ecoulement visible. Cours d'eau.

### **Principales conclusions de la journée :**

- la pré-carte proposée par la DDT sur la base de la BD-topo et des scan25 de 2007/2011 reflète mal la réalité de terrain par le trop grand nombre de « cours d'eau » figurés à tort. Un grand nombre de ravins, alimentés uniquement suite aux fortes pluies, est figuré comme cours d'eau.
- le travail d'expertise mené n'est que ponctuel et ne permet pas de qualifier le statut cours d'eau/non cours d'eau au delà des points observés
- un travail d'expertise approfondi semble hors d'atteinte pour plusieurs raisons : le nombre important de linéaire à expertiser / les difficultés d'accès / l'impossibilité de s'en tenir à des observations ponctuelles pour statuer sur l'ensemble d'un linéaire.
- lors de la journée, malgré des tentatives, il n'a pas été possible de dégager des critères permettant d'écarter systématiquement des liénaires (pente, taille du bassin-versant d'alimentation, niveau de ramification des cours d'eau (rang de Straeler), cours d'eau « nommé » ou non-nommé, cours d'eau figuré en trait-plein ou en point-tillé).
- Le secteur test des Cévennes est le premier sur lequel le groupe de travail n'a pas réussi à dégager une ligne directrice claire sur la façon de poursuivre le chantier de cartographie.

Nous tenons à remercier particulièrement Mme le maire de Molezon pour son implication lors de cette journée et son accueil très généreux de l'ensemble du groupe de travail.

### **La prochaine journée de test est prévue le vendredi 4 septembre sur la commune de Sainte-Hélène.**

- 10h30 en mairie de Sainte-Hélène / présentation en salle
- 12h30 – 16h visite de sites